



Règlement concernant les membres individuels de la Fédération des sociétés philatéliques suisses (F.S.P.S.)

1. Introduction

Toute personne âgée de 18 ans au minimum, domiciliée en Suisse ou à l'étranger, peut être admise comme membre individuel.

2. Admission

C'est le comité central de la Fédération qui statue sur la demande d'admission présentée par écrit.

3. Cotisation annuelle

La cotisation annuelle sera fixée par le comité central et acquittée dans le délai de 30 jours à compter de la ratification de l'admission.

Cotisation annuelle : Suisse CHF 98.00 - Etranger CHF 135.00

4. Prestations

Le membre individuel de la Fédération a droit aux prestations annuelles suivantes:

	Suisse	Etranger
- Abonnement annuel au Journal philatélique suisse	oui	oui
- Invitation à chaque exposition de la Fédération y compris l'envoi du catalogue d'exposition (environ 3 fois l'an)	oui	oui
- Remise d'un document philatélique des expositions de la Fédération	oui	oui
- Assurance de protection juridique de la CAP (Suisse et Liechtenstein)	oui	non
- Autorisation de participer dans les classes de concours aux expositions de la Fédération en Suisse	non	oui

- Le contrôle de ces membres est géré par un membre du comité central.
- Mis à part ces prestations, les membres individuels ne peuvent pas prétendre à d'autres prestations.
- Si un membre individuel souhaite prendre part à la vie de la Fédération, il a la possibilité de demander son admission dans une des sections de la Fédération.

5. Démission

Toute démission doit être annoncée, au plus tard, deux mois avant le début d'une nouvelle année d'affiliation.

6. Exclusion, radiation

Pour des motifs impérieux ou si le membre ne respecte plus ses obligations financières, le comité central de la Fédération est en droit de l'exclure.

Ce règlement, adopté par l'assemblée des délégués du 7 octobre 2006. Il entre en vigueur immédiatement et il abroge et remplace tous les règlements antérieurs.

Le président central :

Pierre Godat

Le vice-président central :

Jvo Bader